

Election du maire et des adjoints



Election du maire et des adjoints

La réunion du Conseil Municipal aura lieu, ce mardi 26 mai, à 20 heures **à la salle des fêtes**.

Le Conseil se déroulera en application du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relative à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de Covid-19.

La réunion du Conseil Municipal se tiendra « avec un nombre limité à 40 personnes présentes pour le public », compte tenu des règles de distanciation physique.

Objet de la séance : installation du Conseil Municipal ; élection du maire ; fixation du nombre d'adjoints ; élection des adjoints, lecture de la charte de l'élu.